PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 3 février 2020** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :
Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :
Maître Danielle Simard, greffière
Monsieur Guy Hébert, directeur général

Est absente :
Madame Julie Gauthier, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

1.2 Adoption des procès-verbaux.

i. Séance ordinaire du 20 janvier 2020.

1.3 Appuis financiers et demandes diverses.

i. Aide financière à une athlète laprairienne en handball.

ii. Activité de financement des Chevaliers de Colomb - Conseil 4569 La Prairie - Souper fraternel.

iii. Activité de financement de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine - Brunch annuel.

1.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.

1.5 Octroi de barrages routiers pour l'année 2020.

1.6 Approbation du budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Roussillon-Est.

1.7 Position de la Ville sur le projet d'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

2.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 20 janvier 2020 à 18 h 30 sur le projet de règlement 1250-40.

2.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 20 janvier 2020 à 19 h sur le projet de résolution numéro 2019-12-420 (PPCMOI).

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

3.1 Adoption du règlement numéro 1002-5-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1002-R.I.P. concernant la circulation des camions et des véhicules outils.

3.2 Adoption du règlement numéro 1250-40 amendant le règlement de zonage numéro 1250 (omnibus).

3.3 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1451-E décrétant une dépense et un emprunt de 2 030 000 $ pour:

- la réfection de diverses rues;
- la réfection annuelle de trottoirs et bordures;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

3.4 Avis de motion 2020-02 - Règlement numéro 1451-E - décrétant une dépense et un emprunt de 2 030 000 $ pour:

- la réfection de diverses rues;
- la réfection annuelle de trottoirs et bordures;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

3.5 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1452-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 660 000 $.

3.6 Avis de motion 2020-03 - Règlement numéro 1452-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 660 000 $.

3.7 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1453-E décrétant une dépense et un emprunt de 7 700 000 $ pour:

- la reconstruction du poste de pompage Clairière IV;
- la réfection de la rue des Alizés;
- l'installation d'un clapet à l'ouvrage de surverse Saint-José ainsi que celui de Saint-Philippe;

- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

3.8 Avis de motion 2020-04 - Règlement numéro 1453-E décrétant une dépense et un emprunt de 7 700 000 $ pour:

- la reconstruction du poste de pompage Clairière IV;
- la réfection de la rue des Alizés;
- l'installation d'un clapet à l'ouvrage de surverse Saint-José ainsi que celui de Saint-Philippe;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

3.9 Désignation du directeur adjoint - Travaux publics comme personne responsable de l'application du règlement numéro 1077-M concernant les nuisances.

4. OCTROI DE CONTRATS

5. COMMUNICATIONS

6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

6.2 Achat d'équipement, de matériel divers et d'honoraires professionnels - Autorisation de dépenses au fonds de roulement.

7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 15 janvier 2020.

7.2 Approbation - Recommandations du comité de circulation et de mobilité active - Réunion du 15 janvier 2020.

7.3 Régularisation des titres de propriété de la Ville de La Prairie - Article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*.

7.4 Autorisation de signature - Refonte du calendrier de conservation.

7.5 Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir s.e.c.

8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Embauche d'un conseiller aux communications numériques au Service des communications.

9.2 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un percepteur des amendes et agent à la cour municipale au Service du greffe et des affaires juridiques.

10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

11.1 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier local 2019.

12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

12.1 Dépôt du procès-verbal des séances tenues par le comité consultatif d'urbanisme le 4 décembre 2019 et le 10 janvier 2020.

12.2 Dérogations mineures.

i. Dérogation mineure numéro 2019-118 relative à certaines marges pour un projet de construction résidentielle comprenant 29 unités d'habitation au 360 à 376, rue Lavoie, 871 à 883, rue Rouillier et 407 à 431, rue Houde - Lot 6 182 105 du cadastre du Québec.

12.3 PIIA.

i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séances du 6 novembre 2019 et du 15 janvier 2020.

12.4 PPCMOI

i. Adoption de la résolution relative à la demande numéro 2019-112 (PPCMOI) concernant la construction d'un immeuble résidentiel - 238 à 244, rue Léon-Bloy Ouest - Lot 1 915 548 du cadastre du Québec (Zone H-714).

ii. Adoption du second projet de résolution relatif à la demande numéro 2019-120 (PPCMOI) concernant un projet de construction résidentielle (119 unités d'habitation) - Projet Le Vice-Roi - 4, rue du Vice-Roi - Lot 6 086 102 du cadastre du Québec (Zone C-330).

12.5 Programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial du site patrimonial de la Ville de La Prairie (2020-2021-2022) dans le cadre du nouveau programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du MCC.

13. VARIA

14. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-02-028

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-02-029

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2020-02-030

AIDE FINANCIÈRE À UNE ATHLÈTE LAPRAIRIENNE EN HANDBALL

ATTENDU que madame Ariane Loiselle est une athlète en handball de La Prairie au talent prometteur;

ATTENDU que la Ville juge opportun d'encourager madame Loiselle à poursuivre ses objectifs sportifs;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien qui est sélectionné sur l'équipe Québec auprès d'une fédération reconnue, afin de l'aider à défrayer les coûts d'entraînement ainsi que pour sa participation à des compétitions;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 450 $ à madame Ariane Loiselle, soit:

- 250 $ afin de contribuer aux frais d'entraînement qu'elle engagera au cours de l'année 2020;
- 200 $, afin de contribuer aux frais qu'elle engagera lors de sa participation, avec l'équipe du Québec, à deux compétitions qui auront lieu au Portugal, en juillet 2020.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-02-031

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DES CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 4569 LA PRAIRIE - SOUPER FRATERNEL

ATTENDU que les Chevaliers de Colomb - Conseil 4569 organisent, à titre d'activité de financement, un souper fraternel, le 18 avril 2020, au Centre multifonctionnel Guy-Dupré;

ATTENDU que le coût du billet est de 40 $;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent, à assister au souper fraternel organisé au profit des Chevaliers de Colomb - Conseil 4569, lequel aura lieu le 18 avril prochain, les frais et dépenses que les membres du conseil présents engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-02-032

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA PRAIRIE-DE-LA-MAGDELEINE - BRUNCH ANNUEL

ATTENDU que la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine organise son brunch annuel, à titre d'activité de financement, le dimanche 9 février prochain;

ATTENDU que le coût du billet est de 40 $;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent, à assister au brunch annuel organisé par la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine, lequel aura lieu le 9 février prochain, les frais et dépenses que les membres du conseil présents engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2020-02-033

OCTROI DE BARRAGES ROUTIERS POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU la politique de la Ville régissant l'octroi de barrages routiers;

ATTENDU que neuf demandes ont été reçues et qu'un tirage au sort a eu lieu le 3 février 2020 à compter de 19 h;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les organismes suivants à tenir un barrage routier à la date indiquée en regard de leur nom, ou le lendemain en cas de pluie, savoir:

Date	Nom de l'organisme
25 avril	Club Optimiste de La Prairie
23 mai	Club de patinage artistique de La Prairie
13 juin	33e Groupe Scout Candiac - La Prairie
4 juillet	Association de football Les Diablos de La Prairie
15 août	Escadron 811 La Prairie
12 septembre	Maison des Jeunes de La Prairie / Troupe de théâtre Optimiste
3 octobre	Association du hockey mineur de La Prairie

La politique de la Ville régissant la tenue de cette activité de financement devra être respectée en tous points.

D'AUTORISER également le Service de sécurité incendie à tenir un barrage routier lors de la guignolée des médias 2020.

ADOPTÉE

2020-02-034

APPROBATION DU BUDGET 2020 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON-EST

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'APPROUVER le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Roussillon-Est dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2020-02-035

POSITION DE LA VILLE SUR LE PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

ATTENDU que l'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon prenait fin le 16 mai 2019;

ATTENDU que la Ville a toujours exprimé sa volonté quant au maintien de la Régie et a adopté une résolution d'intention, lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019, à l'effet de renouveler l'entente relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

ATTENDU les travaux du comité formé de monsieur Richard Dufresne de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que des directeurs généraux des villes membres, lequel s'est réuni à 6 reprises entre les mois d'août et décembre 2018 et a étudié 28 scénarios de partage des quotes-parts des villes;

ATTENDU la conclusion des travaux du comité recommandant, à la majorité des directeurs généraux des villes, soit 6 sur 7, le scénario 12 pour le partage des quotes-parts;

ATTENDU l'impossibilité d'obtenir une approbation unanime de la recommandation des directeurs généraux par les maires formant le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

ATTENDU la constitution d'un comité aviseur d'accompagnement gouvernemental dans le but de dénouer l'impasse pour le renouvellement de l'entente, lequel est formé d'un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, d'un représentant du ministère de la Sécurité publique, de messieurs Marc Rodier, directeur de la Régie, Richard Dufresne de l'UMQ et Me Daniel Goupil, avocat;

ATTENDU les travaux du comité aviseur qui a tenu plus d'une quinzaine de rencontres avec les villes membres entre les mois de juin et décembre 2019;

Société d'habitation Québec

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2020

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST
CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG
NO. D'APPROBATION: 0013
NOMBRE DE LOGEMENTS: 117 AUTRES : 0
FAMILLES : 26
PERSONNES AGEES: 91

DATE D'APPROBATION : 2019-11-29
NOMBRE D'ENS. IMMOB.: 7

SOMMAIRE DU BUDGET ORGANISME

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	633 597	604 841	430.8
1 ENVELOPPE ADMINISTRATION, CONCIERGERIE, ENTRETIEN	N/A	283 841	202.2
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	125 676	129 445	92.2
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	152 412	126 590	90.2
63000 TOTAL - ENERGIE,TAXES,ASSURANCES,SINISTRES	249 654	253 123	180.3
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	318 766	0	0.0
65000 TOTAL - FINANCEMENT	333 698	323 166	230.2
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	30 360	30 021	21.4
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	1 210 566	862 345	614.3
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	576 969	257 504	183.4
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	519 273	231 754	165.0
MUNICIPALITE :	57 696	25 750	18.3
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		0	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		0	

« Ceci est le document annexé à la résolution 2020-02-034 pour en faire partie intégrante. »

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG

COMMENTAIRES RELATIFS A L'ORGANISME :

LES COMPTES 61514, 62551, 62561, 62571 ET 66936 SONT DES COMPTES DE DESIMPUTATION. LES MONTANTS APPROUVES SONT DIFFERENTS DE CEUX SOUMIS MAIS ILS N'AFFECTENT PAS VOTRE DEFICIT APPROUVE*. CES MONTANTS SONT INSCRITS POUR FINS DE PRESENTATION A LA SCHL * SAUF POUR LES ORGANISMES QUI GERENT DES LOGEMENTS PSL

VEUILLEZ NOTER QU'AUCUN BUDGET RAM (POSTE 64000) N'EST INTEGRE DANS CE BUDGET PRE-APPROUVE. LA SHQ INTEGRERA CES DONNEES DANS UN BUDGET REVISE AU DEBUT 2020 SUITE A SON ANALYSE DE L'ENSEMBLE DES PPI RECUS. ADVENANT QUE DES FONDS SOIENT ALLOUES A VOTRE ORGANISME A CE POSTE, SOYEZ AVISE QUE LE PREMIER VERSEMENT STATUTAIRE NE SE FERA QUE LE 1ER AVRIL 2020, SAUF ENTENTE POUR DEVANCER LES FONDS

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG

CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-28 782	-28 151
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-39 555	-40 233
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-119 974	-120 934
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	62 384	62 814
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	62 387	62 811
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	23 985	23 460

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2020

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST
CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG
NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 1641 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1980-04-01
NOMBRE DE LOGEMENTS: 14 AUTRES : 0
FAMILLES : 14
PERSONNES AGEES: 0

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	74 742	80 645	480.0
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	15 038	15 488	92.2
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	18 122	15 031	89.5
63000 TOTAL - ENERGIE,TAXES,ASSURANCES,SINISTRES	43 647	46 226	275.2
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	79 000	0	0.0
65000 TOTAL - FINANCEMENT	82 123	83 362	496.2
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	3 633	3 593	21.4
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	241 563	163 700	974.5
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	166 821	83 055	494.4
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	150 139	74 750	444.9
MUNICIPALITE :	16 682	8 305	49.4
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		0	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		0	

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG

CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-3 444	-3 369
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-4 733	-4 814
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-14 356	-14 470
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	7 465	7 516
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	7 465	7 515
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	2 870	2 808

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST
CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG
NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 1969 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1984-08-01
NOMBRE DE LOGEMENTS: 10 AUTRES : 0
FAMILLES : 0
PERSONNES AGEES: 10

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	58 459	56 452	470.4
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	10 742	11 064	92.2
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	12 944	10 738	89.5
63000 TOTAL - ENERGIE,TAXES,ASSURANCES,SINISTRES	19 881	19 659	163.8
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	189 552	0	0.0
65000 TOTAL - FINANCEMENT	27 714	13 312	110.9
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	2 595	2 566	21.4
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	263 428	57 339	477.8
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	204 969	887	7.4
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	184 472	798	6.6
MUNICIPALITE :	20 497	89	0.7
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		0	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		0	

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG

CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-2 460	-2 406
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-3 381	-3 439
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-10 254	-10 337
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	5 332	5 369
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	5 332	5 369
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	2 050	2 005

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2020

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST
CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG
NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 2188 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1982-07-01
NOMBRE DE LOGEMENTS: 20 AUTRES : 0
FAMILLES : 0
PERSONNES AGEES: 20

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	111 872	107 195	446.6
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	21 483	22 129	92.2
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	26 854	22 440	93.5
63000 TOTAL - ENERGIE,TAXES,ASSURANCES,SINISTRES	43 982	44 366	184.9
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	8 000	0	0.0
65000 TOTAL - FINANCEMENT	15 163	15 445	64.4
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	5 189	5 131	21.4
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	120 671	109 511	456.4
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	8 799	2 316	9.7
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	7 919	2 084	8.6
MUNICIPALITE :	880	232	0.9
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		0	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		0	

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG

CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-4 920	-4 812
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-6 761	-6 877
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-20 509	-20 673
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	10 664	10 738
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	10 665	10 737
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	4 100	4 010

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST
CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG
NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 2189 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1982-04-01
NOMBRE DE LOGEMENTS: 20 AUTRES : 0
FAMILLES : 0
PERSONNES AGEES: 20

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	117 445	113 512	473.0
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	21 483	22 126	92.2
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	25 888	21 474	89.5
63000 TOTAL - ENERGIE,TAXES,ASSURANCES,SINISTRES	38 226	41 204	171.7
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	5 066	0	0.0
65000 TOTAL - FINANCEMENT	12 629	12 848	53.5
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	5 190	5 132	21.4
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	108 482	102 784	428.3
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	-8 963	-10 728	-44.7
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	-8 067	9 655	-40.2
MUNICIPALITE :	-896	-1 073	-4.4
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		0	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		0	

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG

CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-4 920	-4 812
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-6 762	-6 878
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-20 508	-20 672
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	10 664	10 737
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	10 664	10 737
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	4 100	4 010

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2020

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST
CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG
NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 2344 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1987-04-01
NOMBRE DE LOGEMENTS: 20 AUTRES : 0
FAMILLES : 0
PERSONNES AGEES: 20

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	105 693	102 050	425.2
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	21 484	22 129	92.2
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	25 889	21 475	89.5
63000 TOTAL - ENERGIE,TAXES,ASSURANCES,SINISTRES	36 090	35 739	148.9
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	18 148	0	0.0
65000 TOTAL - FINANCEMENT	67 257	67 587	281.6
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	5 190	5 131	21.4
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	174 058	152 061	633.6
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	68 365	50 011	208.4
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	61 529	45 010	187.5
MUNICIPALITE :	6 836	5 001	20.8
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		0	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		0	

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG

CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-4 920	-4 812
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-6 761	-6 877
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-20 509	-20 673
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	10 664	10 738
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	10 665	10 737
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	4 100	4 010

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST
CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG
NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 2725 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1989-02-01
NOMBRE DE LOGEMENTS: 21 AUTRES : 0
FAMILLES : 0
PERSONNES AGEES: 21

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	121 838	110 867	439.9
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	22 556	23 231	92.2
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	27 182	22 548	89.5
63000 TOTAL - ENERGIE,TAXES,ASSURANCES,SINISTRES	41 607	40 854	162.1
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	11 000	0	0.0
65000 TOTAL - FINANCEMENT	84 619	84 965	337.2
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	5 449	5 389	21.4
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	192 413	176 987	702.4
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	70 575	66 120	262.4
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	63 518	59 508	236.1
MUNICIPALITE :	7 057	6 612	26.2
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		0	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		0	

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG

CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-5 166	-5 053
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-7 100	-7 221
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-21 533	-21 706
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	11 197	11 274
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	11 197	11 274
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	4 305	4 211

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST
CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG
NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 3024 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1990-11-01
NOMBRE DE LOGEMENTS: 12 AUTRES : 0
FAMILLES : 12
PERSONNES AGEES: 0

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	43 548	34 120	236.9
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	12 890	13 278	92.2
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	15 533	12 884	89.5
63000 TOTAL - ENERGIE,TAXES,ASSURANCES,SINISTRES	26 221	25 075	174.1
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	8 000	0	0.0
65000 TOTAL - FINANCEMENT	44 193	45 647	317.0
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	3 114	3 079	21.4
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	109 951	99 963	694.2
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	66 403	65 843	457.2
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	59 763	59 259	411.5
MUNICIPALITE :	6 640	6 584	45.7
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		0	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		0	

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : DANIEL HANNABURG

CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-2 952	-2 887
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-4 057	-4 127
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-12 305	-12 403
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	6 398	6 442
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	6 399	6 442
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	2 460	2 406

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon déposé, par le comité aviseur au terme de ses travaux, au Conseil d'administration de la Régie, lequel projet d'entente demeure une proposition de compromis visant à éviter le démantèlement de la Régie;

ATTENDU les conséquences financières que le démantèlement de la Régie entraînerait pour les citoyens de La Prairie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal souhaite maintenir la Régie intermunicipale de police Roussillon et rejette donc la proposition du comité aviseur d'accompagnement gouvernemental en favorisant plutôt le scénario 12 qui avait été choisi par 6 directeurs généraux sur 7 pour le partage des quotes-parts.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 20 JANVIER 2020 À 18 H 30 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-40

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 20 JANVIER 2020 À 19 H SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-12-420 (PPCMOI)

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

2020-02-036

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-5-R.I.P. MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-R.I.P. CONCERNANT LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2020;

ATTENDU l'avis de motion 2020-01 donné lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2020;

ATTENDU que le règlement numéro 1002-5-R.I.P. a pour objet de modifier certaines définitions et de remplacer les annexes A et B, soit la liste des chemins sur lesquels la circulation des véhicules lourds et véhicules outils est prohibé, ainsi que le plan y étant associé;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-5-R.I.P.

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-R.I.P. CONCERNANT LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

ADOPTÉE

2020-02-037

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-40 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 (OMNIBUS)

ATTENDU la présentation et l'adoption du projet de règlement lors de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2019;

ATTENDU l'avis de motion 2019-19 donné lors de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2019;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2020;

Le règlement 1250-40 a pour objectif de modifier des dispositions concernant:

- certaines dispositions relatives à l'égouttement des eaux de surfaces;
- certaines règles d'implantation de bâtiments, constructions et équipements accessoires pour certains usages résidentiels, commerciaux et industriels;
- certaines règles d'entreposage et de stationnement de matériel de récréation;
- certaines règles d'affichage sur l'ensemble du territoire;
- certaines règles relatives aux usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers;
- certaines normes concernant les matériaux autorisés comme revêtement extérieur;
- certaines normes concernant les proportions minimales requises pour les revêtements extérieurs;
- certaines normes d'aménagement de terrain;
- certaines normes, concernant les revêtements extérieurs pour les travaux de rénovation et d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel;
- certaines grilles des usages et normes relatives aux usages, à l'aménagement de terrain et aux marges;
- l'annexe « C » du règlement dans le but d'enregistrer, dans le « Plan des contraintes naturelles et anthropiques », les terrains contaminés mentionnés au répertoire des terrains contaminés du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-40

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE MODIFIER:

- les dispositions relatives:
  - à l'égouttement des eaux de surface;
  - à l'implantation de bâtiments, constructions et équipements accessoires pour certains usages résidentiels, commerciaux et industriels;
  - à l'entreposage et au stationnement de matériel de récréation;
  - à l'affichage sur l'ensemble du territoire;
  - aux usages, constructions et équipements temporaires ou saisonniers;
  - aux matériaux autorisés comme revêtement extérieur;
  - aux proportions minimales requises pour les revêtements extérieurs;
  - à l'aménagement de terrain;
  - aux revêtements extérieurs pour les travaux de rénovation et d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel;
- certaines grilles des usages et normes relatives aux usages, à l'aménagement de terrain et aux marges;
- l'annexe « C » du règlement dans le but d'enregistrer, dans le « Plan des contraintes naturelles et anthropiques », les terrains contaminés mentionnés au répertoire des terrains contaminés du MELCC.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1451-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 030 000 $

Madame Marie Eve Plante-Hébert présente le projet de règlement numéro 1451-E décrétant une dépense et un emprunt de 2 030 000 $ pour:

- la réfection de diverses rues;
- la réfection annuelle de trottoirs et bordures;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser le conseil à procéder:

- à la réfection de diverses rues, soit le boulevard Pompidou, l'avenue De La Mennais ainsi que les rues des Jacinthes, des Tulipes et Salaberry;
- à la réfection annuelle de trottoirs et bordures;
- au paiement des honoraires professionnels relatifs à ces travaux.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent projet de règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 030 000 $ sur une période de quinze ans.

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec* ou 547 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement numéro 1451-E est déposé.

AVIS DE MOTION 2020-02

RÈGLEMENT NUMÉRO 1451-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 030 000 $

Avis de motion est donné par madame Marie Eve Plante-Hébert qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1451-E décrétant une dépense et un emprunt de 2 030 000 $ pour:

- la réfection de diverses rues;
- la réfection annuelle de trottoirs et bordures;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1452-E DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 660 000 $

Madame Paule Fontaine présente le projet de règlement numéro 1452-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 660 000 $.

Ce projet de règlement a pour objet de pourvoir aux dépenses en immobilisations suivantes:

- acquisition d'une chenillette à trottoir (remplacement de l'unité #164);
- acquisition d'un camion à benne avec cabine et accessoires (remplacement de l'unité #141);
- acquisition d'un balai de rue (remplacement de l'item #123).

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent projet de règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 660 000 $ sur une période de quinze ans.

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec* ou 547 de la *Loi sur les cités et villes.*

Le projet de règlement numéro 1452-E est déposé.

AVIS DE MOTION 2020-03

RÈGLEMENT NUMÉRO 1452-E DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 660 000 $

Avis de motion est donné par madame Paule Fontaine qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1452-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 660 000 $.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1453-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 700 000 $

Monsieur Pierre Vocino présente le projet de règlement numéro 1453-E décrétant une dépense et un emprunt de 7 700 000 $ pour:

- la reconstruction du poste de pompage Clairière IV;
- la réfection de la rue des Alizés;
- l'installation d'un clapet à l'ouvrage de surverse Saint-José ainsi que celui de Saint-Philippe;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser le conseil à procéder:

- à la reconstruction complète du poste de pompage Clairière IV;
- à la réfection de la rue des Alizés;
- à l'installation d'un clapet à l'ouvrage de surverse Saint-José ainsi que celui de Saint-Philippe;
- au paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent projet de règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 7 700 000 $ sur une période de quinze ans.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le projet de règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles situés dans la zone urbaine (dite zone blanche), une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Le projet de règlement numéro 1453-E est déposé.

AVIS DE MOTION 2020-04

RÈGLEMENT NUMÉRO 1453-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 700 000 $

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Vocino qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1453-E décrétant une dépense et un emprunt de 7 700 000 $ pour:

- la reconstruction de poste de pompage Clairière IV;
- la réfection de la rue des Alizés;
- l'installation d'un clapet à l'ouvrage de surverse Saint-José ainsi que celui de Saint-Philippe;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2020-02-038

DÉSIGNATION DU DIRECTEUR ADJOINT - TRAVAUX PUBLICS COMME PERSONNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1077-M CONCERNANT LES NUISANCES

ATTENDU que l'article 1.3 du règlement numéro 1077-M concernant les nuisances prévoit que le conseil municipal peut, par résolution, nommer un fonctionnaire ou un employé à titre de responsable de l'application dudit règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

DE NOMMER le directeur adjoint - travaux publics, au Service des travaux publics et du génie, à titre de personne responsable de l'application du règlement numéro 1077-M concernant les nuisances.

ADOPTÉE

2020-02-039

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 31 janvier 2020 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 536 552,17 $ pour les activités financières, de 110 106,10 $ pour les activités d'investissement et de 599 459,68 $ pour les salaires.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2020-02-040

ACHAT D'ÉQUIPEMENT, DE MATÉRIEL DIVERS ET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS - AUTORISATION DE DÉPENSES AU FONDS DE ROULEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à emprunter une somme de 710 000 $ au fonds de roulement, et ce rétroactivement au 1er janvier 2020, aux fins d'effectuer les dépenses en immobilisations dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'AUTORISER également le trésorier à emprunter une somme de 250 000 $ au fonds de roulement, et ce rétroactivement au 1er janvier 2020, aux fins de financer des honoraires professionnels à venir pour des projets en immobilisations.

QUE ces sommes soient remboursées sur un terme de cinq ans à compter de 2021.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE PAR LE COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE LE 15 JANVIER 2020

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

La Prairie

Détail des projets financés par le fonds de roulement en 2020

				En milliers
PRCOMPTEUR	Programme - conversion compteur d'eau	GE1914		**50 $**
PRLAMPADAIRES	Programme - réfection lampadaires	TP0921		**45 $**
PRBORNES	Programme - bornes électriques	TP1308		**30 $**
PRLOISIR	Programme remplacements équipements loisirs	LO1712	50 $	**125 $**
		LO1601	20 $	
		LO20XX	15 $	
		LO2004	40 $	
PRINFORMATIQUES	Programme - remplacement matériels informatiques	FI1407	10 $	**250 $**
		FI20X1	50 $	
		FI1904	35 $	
		FI1905	40 $	
		FI1906	30 $	
		FI1907	20 $	
		FI1908	10 $	
		FI1504	30 $	
		FI20X2	25 $	
PRWIFI	Programme - couverture wifi	FI1103		**10 $**
PRARBRES	Programme - arbres et développement durable	TP0666	20 $	**100 $**
		TP1511	30 $	
		TP0735	25 $	
		TP1640	25 $	
PRSÉCUR	Programme - sécurité et incendie	TP0669	15 $	**85 $**
		TP0671	20 $	
		FI20X3	30 $	
		IN20X1	20 $	
PRMOBILIER	Programme - remplacement de mobiliers urbains	TP0601		**15**
			Total	**710 $**

« Ceci est le document annexé à la résolution 2020-02-040 pour en faire partie intégrante. »

2020-02-041

APPROBATION - RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE - RÉUNION DU 15 JANVIER 2020

ATTENDU la réunion du comité de circulation et de mobilité active tenue le 15 janvier 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les recommandations du comité de circulation et de mobilité active suite à sa réunion du 15 janvier 2020.

ADOPTÉE

2020-02-042

RÉGULARISATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE LA PRAIRIE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

DE SE PRÉVALOIR de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* pour revendiquer la propriété des lots 1 916 413, 1 916 373, 1 916 420, 1 916 425, 1 916 438, 2 267 702, 2 264 030, 2 267 697, 2 775 863, 2 268 143, 2 268 144, 2 775 818 et 2 775 819 du cadastre du Québec, tel que montré au tableau joint en annexe 1 de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-02-043

AUTORISATION DE SIGNATURE - REFONTE DU CALENDRIER DE CONSERVATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ANNEXE 1

Lot(s) du cadastre du Québec	Adresse(s)
2 267 697	rue des Tulipes
2 2 68 143 et 2 268 144	rue Monette
1 916 413	rue Industrielle
1 916 373	rue Saint-Paul
1 916 420	place Alexandre
1 916 425	rue Beauséjour
1 916 438	rue Bellevue
2 267 702	rue des Tulipes
2 264 030	rue des Tulipes
2 775 863	chemin de Fontarabie
2 775 818 et 2 775 819	chemin de la Bataille Sud

« Ceci est le document annexé à la résolution 2020-02-042 pour en faire partie intégrante. »

ATTENDU que La Ville de La Prairie est un organisme public visé au paragraphe n° 4 de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU que La Ville de La Prairie désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU que La Ville de La Prairie n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'AUTORISER Me Danielle Simard, greffière, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Ville de La Prairie

ADOPTÉE

2020-02-044

ADHÉSION À L'ENTENTE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET ÉNERGIR S.E.C.

ATTENDU que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

ATTENDU que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

ATTENDU qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

ATTENDU qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

ATTENDU que le 29 octobre 2019, Énergir et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont conclu une entente-cadre à cet égard;

ATTENDU que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Énergir soient adoptées telles que soumises.

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

ADOPTÉE

2020-02-045

EMBAUCHE D'UN CONSEILLER AUX COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES AU SERVICE DES COMMUNICATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Marie-Christine Lebel, à titre de conseillère aux communications numériques au Service des communications, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directrice du Service des communications

Date prévue d'entrée en fonction: 17 février 2020 et elle sera soumise à une période d'essai de 6 mois

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-02-046

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN PERCEPTEUR DES AMENDES ET AGENT À LA COUR MUNICIPALE AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU que madame Satya D'Almeida a été embauchée à titre de percepteur des amendes et agent à la cour municipale au Service du greffe et des affaires juridiques en vertu de la résolution portant le numéro 2019-08-278 adoptée le 19 août 2019;

ATTENDU que madame D'Almeida est entrée en fonction le 3 septembre 2019;

ATTENDU qu’elle était soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables se terminant le ou vers le 21 janvier 2020;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D’ACCORDER à madame Satya D'Almeida le statut d’employée permanente au poste de percepteur des amendes et agent à la cour municipale au Service du greffe et des affaires juridiques, aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs), tel statut étant effectif dès la fin de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2020-02-047

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2019

ATTENDU que la Ville de La Prairie participe annuellement au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU que le ministre des Transports a confirmé par écrit, le 30 décembre 2019, l'octroi d'une subvention au montant de 5 948 $ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité;

ATTENDU que des travaux de réfection ont eu lieu sur la rue Beaumont en 2019 et que ces travaux sont terminés et qu'il y a lieu de réclamer le montant de la subvention;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Beaumont, pour un montant subventionné de 5 948 $.

D'ADRESSER, avec la présente résolution, les pièces justificatives conformément aux exigences du ministère des Transports.

DE CONFIRMER que les travaux ont été exécutés conformément auxdites dépenses, sur la rue Beaumont, dont la gestion incombe à la Ville, et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES TENUES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 4 DÉCEMBRE 2019 ET LE 10 JANVIER 2020

Les membres du conseil prennent connaissance de ces procès-verbaux, qui seront déposés aux archives de la Ville.

2020-02-048

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-118 RELATIVE À CERTAINES MARGES POUR UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE COMPRENANT 29 UNITÉS D'HABITATION AU 360 À 376, RUE LAVOIE, 871 À 883, RUE ROUILLIER ET 407 À 431, RUE HOUDE - LOT 6 182 105 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec un projet de construction résidentielle comprenant 29 unités d'habitation au 360 à 376, rue Lavoie, 871 à 883, rue Rouillier et 407 à 431, rue Houde (lot 6 182 105 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à autoriser une marge latérale droite de 2,20 mètres au lieu de 5,82 mètres pour l'immeuble donnant front sur la rue Rouillier et une marge avant de 2,34 mètres au lieu de 3,24 mètres pour l'immeuble donnant front sur la rue Houde, tel que prévu au PPCMOI numéro 2019-059 et montré sur le plan projet d'implantation préparé par Jacques Beaudoin, arpenteur-géomètre, daté du 2 décembre 2019;

ATTENDU la recommandation 2019-125 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 4 décembre 2019;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-02-049

APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCES DU 6 NOVEMBRE 2019 ET DU 15 JANVIER 2020

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

Recommandation CCU	Numéro de PIIA	Numéro de règlement	Adresse	Matricule
2019-117 *(ccu 6 novembre)*	2019-113	1251	238 à 244, rue Léon-Bloy Ouest	0429-03-2538
2020-002 *(ccu 15 janvier)*	2019-127	1251	172, chemin de Saint-Jean	0531-20-5080
2020-003 *(ccu 15 janvier)*	2019-128	1251	708 à 712, rue Lamarre	0430-92-3050
2020-004 *(ccu 15 janvier)*	2020-004	1251	907, boulevard Taschereau (Ivoire Denturologiste)	0529-07-9741

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de chacune des séances du 6 novembre 2019 et du 15 janvier 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-02-050

ADOPTION DE LA RÉSOLUTION RELATIVE À LA DEMANDE NUMÉRO 2019-112 (PPCMOI) CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL - 238 À 244, RUE LÉON-BLOY OUEST - LOT 1 915 548 DU CADASTRE DU QUÉBEC (ZONE H-714)

ATTENDU qu’un premier projet de résolution 2019-12-420 a été adopté par le conseil municipal le 2 décembre 2019 concernant la demande numéro 2019-112 (PPCMOI) effectuée en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble;

ATTENDU l’assemblée publique de consultation tenue le 20 janvier 2020;

ATTENDU qu'un second projet de résolution (numéro 2020-01-025) concernant ladite demande a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2020;

ATTENDU qu'un avis public de demande d'approbation référendaire a été publié le 22 janvier 2020;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées par cette résolution n'a été reçue;

ATTENDU l'affichage en cours sur l'emplacement visé par la présente demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) touchant le lot 1 915 548 du cadastre du Québec et ce, malgré la grille des usages et normes relative à la zone H-714 du règlement de zonage numéro 1250, une résolution afin d'autoriser la construction d'un immeuble résidentiel comprenant quatre logements en structure juxtaposée isolée, situé aux 238 à 244, rue Léon-Bloy Ouest, afin de permettre:

1) la démolition de la résidence existante et son garage détaché;

2) la construction d'un immeuble comprenant 4 logements faisant partie de la classe d'usages (H-3) Multifamiliale A (4 à 8 logements) alors que seuls les usages des classes d'usages H-1 Unifamiliale et H-2 Bifamiliale et Trifamiliale sont autorisés à la grille applicable;

3) une marge arrière de 7,66 mètres au lieu des 8 mètres prévus par règlement;

le tout, à la condition que les travaux soient substantiellement conformes aux plans suivants :

- plans d'architecture préparés par Yannick Pelletier, technologue en architecture, datés du 8 octobre 2019;
- plan projet d'implantation préparé par Fabien Grutman, arpenteur-géomètre, daté du 8 octobre 2019;
- plan d'aménagement paysager préparé par Dubuc Architectes paysagistes, daté du 5 novembre 2019.

et ce, à la condition suivante :

- les mâts des compteurs électriques devront être le moins visible possible en plus d'être regroupés.

Par l'acceptation du PPCMOI numéro 2019-112, l'implantation et l'intégration architecturale du PIIA numéro 2019-113 doivent répondre aux objectifs et critères de l'article 134 du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251 applicable à un secteur visé par l'exemption de l'application des articles du règlement de zonage relatifs à l'aménagement de stationnement, aux entrées, aux allées d'accès, à l'aménagement de terrain, aux zones tampons.

Toute autre disposition règlementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉE

2020-02-051

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF À LA DEMANDE NUMÉRO 2019-120 (PPCMOI) CONCERNANT UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (119 UNITÉS D'HABITATION) - PROJET LE VICE-ROI - 4, RUE DU VICE-ROI - LOT 6 086 102 DU CADASTRE DU QUÉBEC (ZONE C-330)

ATTENDU qu'un premier projet de résolution 2020-01-024 a été adopté par le conseil municipal le 20 janvier 2020 concernant la demande numéro 2019-120 (PPCMOI) effectuée en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

ATTENDU l'affichage en cours sur l'emplacement visé par la présente demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) touchant le lot 6 086 102 du cadastre du Québec et ce, malgré la grille des usages et normes relative à la zone C-330 du règlement de zonage numéro 1250, un second projet de résolution afin d'autoriser la construction d'un immeuble résidentiel comprenant 119 unités d'habitation situé au 4, rue du Vice-Roi, et de permettre :

1) la construction d'un immeuble résidentiel comprenant 119 logements sans que l'usage du groupe Habitation (H-4) – habitation multifamiliale de 9 logements et plus ne soit en mixité d'usages avec un usage du groupe Commerce (C);

2) une marge avant minimale d'environ 5 m au lieu des 6 m prévus sur l'avenue de la Belle-Dame;

3) l'implantation de conteneurs à matières résiduelles en marge avant et en marge avant secondaire;

4) une saillie supérieure à 1,5 m du bâtiment principal des balcons implantés en marge avant secondaire;

5) une saillie supérieure à 3,5 m dans la marge avant, du porche sur la façade principale donnant sur la rue Vice-Roi;

6) une superficie d'espaces verts d'environ 1 864 mètres carrés au lieu de 6 605 mètres carrés;

7) l'implantation d'une aire de stationnement à moins de 3 m d'une ligne avant de terrain;

8) l'aménagement d'environ 163 cases de stationnement au lieu des 186 cases requises;

9) l'implantation d'une piscine creusée sur un lot transversal et implantée en marge avant;

10) l'implantation d'une construction souterraine non apparente (stationnement souterrain) avec un empiètement supérieur à 2 m dans la marge avant minimale;

11) l'absence d'une zone tampon d'une largeur minimale de 2 m à certains endroits sur le terrain longeant une aire de stationnement entre l'usage multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) et une zone publique (P);

12) une hauteur de mur de soutènement qui excède 1,8 m à partir du niveau du sol;

13) un pourcentage de matériaux de revêtement extérieur de la classe A d'environ 83% alors que le règlement requiert 90%;

le tout, à la condition que les travaux soient substantiellement conformes aux plans suivants :

- plans d'architecture préparés par DMI Construction Inc, datés du 4 décembre 2019, pages 1 à 20;
- plan projet d'implantation préparé par Fabien Grutman, arpenteur-géomètre, daté du 27 novembre 2019;

et ce, aux conditions suivantes :

- des sentiers aménagés sur le terrain donnant accès à celui existant appartenant à la ville devront être ajoutés au projet;

- le terrain portant le numéro de lot 6 086 101 du cadastre du Québec, adjacent au terrain à développer servira de zone tampon au projet et devra être aménagé par des plantations. La ville de La Prairie devra faire partie de l'acte de servitude afin que cet acte de servitude ne puisse être modifié ou annulé sans le consentement de la Ville.

Par l'acceptation du PPCMOI numéro 2019-120, l'implantation et l'intégration architecturale du PIIA numéro 2019-119 doivent répondre aux objectifs et critères des articles 112.5, 112.7 et 112.9 relatifs aux dispositions applicables au secteur PIIA « Domaine de la nature » du règlement numéro 1251 relatif au plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Toute autre disposition règlementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉE

2020-02-052

PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE PATRIMONIAL DE LA VILLE DE LA PRAIRIE (2020-2021-2022) DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER DU MCC

ATTENDU qu'un programme de revitalisation visant la conservation du patrimoine bâti était en place depuis 2017 et pour lequel une somme globale annuelle de 100 000 $ était prévue, soit 50% provenant du ministère de la Culture et des Communications et 50% provenant de la Ville;

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) offre maintenant à la Ville une subvention de 100 000$ / an, pour les années 2020-2021-2022, sous condition d'une contribution municipale équivalente de 100 000 $;

ATTENDU que le règlement 1425-M concernant les année 2018 et 2019 est échu;

ATTENDU que la Ville de La Prairie doit déposer auprès du MCC, au printemps 2020, un nouveau règlement afin d'obtenir des subventions pour les années 2020, 2021 et 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

DE CONFIRMER au ministère de la Culture et des Communications, que la Ville compte poursuivre le programme d'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial du Vieux-La Prairie pour les années 2020, 2021 et 2022 en ajustant sa contribution à un montant équivalent à la contribution du MCC, soit d'un montant de 100 000 $ par année, pour un grand total de 200 000 $, et qu'à cet effet, un nouveau règlement municipal sera adopté dans les prochains mois.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2020-02-053

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 10

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire	**Me Danielle Simard, greffière**